

COMPTE-RENDU
SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BROCHARD Bruno, maire de Moléans (convocation du 09/11/2021).

Présents : MM. **Brochard** Bruno, Maire, **Grare** Jean-Luc, 1^{er} Adjoint Mme **Renoncé-Seigneuret** Maryline, M. **Mbrennga Teh Nzogninngamby** Brossinsongo, Mme **Vella** Sophie, M. **Serreau** Sébastien, Mme **Maupou Dubois** Emmanuelle et M. **Leite De Carvalho** José, Conseillers municipaux.

Absents excusés M. **Plessis** Laurent, 2^{ème} Adjoint, Mme **Girard** Corinne et M. **Bruneau** Patrice

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme **Vella** Sophie a été nommée secrétaire de séance.

.....
*M. Brochard demande si le compte-rendu de la séance du 13/09/2021 soulève des observations.
Le compte-rendu est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.*

Travaux 2022 – Présentation projet amélioration de l'éclairage public – plan de financement prévisionnel

M. GRARE, 1^{er} Adjoint, présente le projet établi par ENERGIE Eure-et-Loir : il s'agit d'équiper tous les foyers d'éclairage public avec des leds, et d'installer des armoires avec horloges astronomiques.

Ces travaux peuvent être réalisés en autofinancement et vont engendrer une économie substantielle ; ils seront rentabilisés d'ici 3 ou 4 ans.

Les membres présents approuvent cet avant-projet.

M. GRARE présente ensuite le devis d'INFO MAINTENANCE pour une mise à niveau du parc informatique de la mairie. Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'inscription de la dépense au BP 2022.

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés cette année, indique que le versement des subventions au titre du FDI a été demandé

Délibération n° 2021NOV19 - Convention de remboursement de frais pour travaux sur une route mitoyenne à deux communes – travaux d'évacuation des eaux pluviales rue Belot à Dheury

M. le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 13 avril dernier, l'assemblée délibérante avait approuvé la convention établie par la commune de Donnemain St Mamès pour la répartition du coût des travaux d'évacuation des eaux pluviales rue Belot à Dheury (voie mitoyenne entre les deux communes), le montant incombant à Moléans s'élevant à 1.134,00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME cette décision du 13 avril dernier, approuvant la convention proposée et autorisant M. le Maire à la signer.

Délibération n° 2021NOV20 - Virement de crédits

M. le Maire indique que les crédits inscrits au chapitre 65 sont insuffisants et propose de procéder à un virement de crédits comme suit :

Article 60633 « fournitures de voirie » : - 5.000,00 €

Article 6512 « Droits d'utilisation des logiciels » : + 2.500,00 €

Article 6518 « Autres » : + 2.500,00 €

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le virement de crédits présenté

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Point de situation Chemin de Chamblais

Délibération n° 2021NOV21 - Vente d'une partie du chemin rural n°121 – accord de principe

M. le Maire expose au conseil municipal que la majeure partie du chemin rural n°121 dit du Pas de la Mule n'est plus affectée à l'usage du public, la R.D. 130 pouvant être reliée depuis Chamblais par les C.R. 120 et 122. Il propose de procéder à son déclassement en vue de vendre la partie parallèle à la RD 130 et au C.R. 120, et expose la procédure à suivre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

EMET un accord de principe pour l'aliénation de la majeure partie du chemin rural n°121 dit du Pas de la Mule (parallèle à la R.D. 130 et au C.R. 120), celle-ci n'étant plus affectée à l'usage du public

FIXE le prix de vente (net de charges) à **1,00 € le m2** et **PRECISE** que tous les frais précités seront à la charge de l'acquéreur, quelle que soit l'issue de l'enquête publique,

AUTORISE M. le Maire à vendre cette portion de chemin rural, à condition que l'acquéreur approuve les conditions ci-dessus énoncées (prise en charge de tous les frais inhérents à cette opération) et si un avis favorable est émis à l'issue de l'enquête publique

AUTORISE M. le Maire à prescrire l'enquête publique préalable à cette aliénation, conformément aux articles L 161-10 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime et à signer tout document inhérent à cette opération

Délibération n° 2021NOV22 - Dématérialisation des envois de bulletins d'Etat Civil à l'INSEE

Afin de gagner en efficacité et en rapidité dans les envois des bulletins d'Etat Civil à l'INSEE, M. le Maire propose de les dématérialiser et d'utiliser, directement depuis le logiciel Berger Levraut, la transmission SDFI (Système de Dépôt de Fichier Intégré). Il donne ensuite lecture de la convention d'engagement établi par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

APPROUVE l'envoi des bulletins d'Etat Civil dématérialisés à l'INSEE en utilisant la transmission SDFI

AUTORISE M. le Maire à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de cette procédure.

Repas des Aînés

M. le Maire propose d'organiser le traditionnel REPAS DES AINES. Considérant que la majorité des membres présents n'est pas favorable, M. le Maire va se renseigner pour une éventuelle livraison de repas à domicile. Il indique que les colis de Noël seront livrés prochainement et qu'il faut prévoir la distribution.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Demande de passage hebdomadaire des Gourmandises de Lilou : le conseil municipal approuve l'idée.

M. le Maire indique qu'il a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion pour plusieurs dossiers ; le CT se réunissant le 29 novembre, le conseil municipal sera invité à délibérer en décembre sur ces points.

M. le Maire propose de modifier les horaires de présence de la secrétaire en mairie. A compter du 1^{er} janvier 2022, elle sera présente les lundi et mardi, 8h30 -12h30/13h30-18h30, le jeudi 8h30-12h30/13h30-17h30 et les mercredi et vendredi 8h30-13h ; le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Il indique qu'il a accepté de prendre une stagiaire en 2022 dans le cadre de la formation « secrétaire de mairie/adjoint(e) à un cadre de collectivité » organisée par le CDG28

Le contrat de M. Pascal VALLEE est renouvelé de 6 mois.

Analyses de l'eau : l'analyse reçue ce jour fait état d'une concentration totale en pesticide supérieure à la limite de qualité en eau, mais ne nécessite pas de restriction de consommation.

Arbre de Noël : Le comité des fêtes de Donnemain proposera un spectacle de clowns suivi d'un goûter le mercredi 15 décembre aux enfants des communes de Donnemain St Mamès, Moléans et St Christophe

La soirée « Beaujolais nouveau » est organisée par le Comité des fêtes le 27 novembre

Le banquet de la Ste Barbe aura lieu le 4 décembre ; M. Serreau représentera la commune en l'absence de M. le Maire.

Prochaine séance le jeudi 16 décembre 2021 à 20 h 00.

Séance levée à 21 h 30